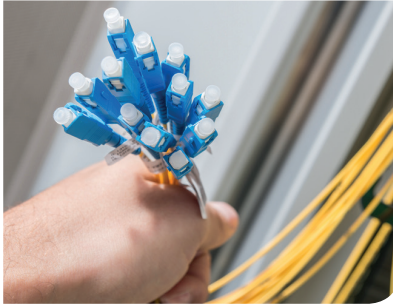


# La fibre arrive à Lompret



En savoir plus :  
[www.lompret.fr](http://www.lompret.fr)



Vous n'avez pas pu assister à la réunion  
publique qui s'est tenue le mercredi  
11 mai à la Lomprethèque ?

**Rassurez-vous,  
on vous explique tout !**

Réalisation : TERRITOIRE DE MARQUE - Ne pas jeter sur la voie publique.





Orange a conventionné avec la Métropole Européenne de Lille pour déployer la fibre à Lompret. L'objectif initial est de couvrir 100 % des 986 locaux recensés d'ici 2020.

Toutefois, grâce à un effort conjugué d'Orange, de la Métropole européenne de Lille et de la mairie de Lompret, 95 % des logements de la commune seront couverts dès 2016. Pour les autres habitations et locaux situés en périphérie, leur implantation fait qu'ils sont parfois rattachés aux réseaux téléphoniques des communes limitrophes. Ces communes sont déjà ou seront bientôt en cours de déploiement.

Quoiqu'il en soit, Orange mettra en œuvre les moyens nécessaires pour couvrir la totalité des logements et locaux concernés.



## Le déploiement de la fibre s'effectue en 4 étapes :

### 1. Arrivée de la fibre dans la commune :

installation du nouveau réseau fibré via les fourreaux France Telecom existants.

### 2. Arrivée de la fibre dans les quartiers :

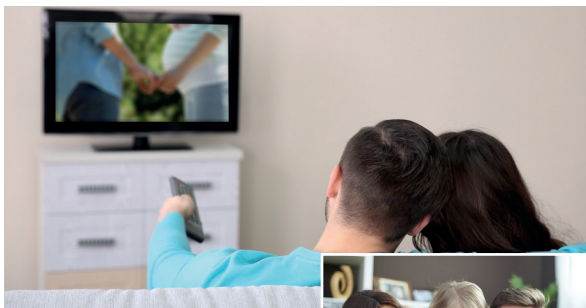
installation des armoires métalliques et raccordement au réseau fibré

### 3. Arrivée de la fibre dans la rue :

installation de boîtiers en sous-sol ou en façade (selon les conditions techniques). Les sous-traitants d'Orange contacteront les propriétaires des façades concernées par l'implantation du boîtier afin d'obtenir leur autorisation préalable. Chaque boîtier permet la distribution de la fibre dans 6 à 8 habitations.

### 4. Arrivée de la fibre dans votre logement :

vous pourrez demander ce branchement auprès de votre fournisseur d'accès. Il installera une fine gaine et un petit boîtier à l'intérieur de votre domicile.



## La fibre, c'est vraiment nécessaire ?

Indispensable pour les entreprises qui possèdent nombre d'écrans connectés simultanément. Ça change la vie des familles dont les enfants jouent en réseau pendant qu'un parent regarde la télé et un autre consulte sa tablette : plus de souci de débit insuffisant à partager, tout devient fluide. Or, en moyenne, on compte déjà plus de six écrans par foyer en France, et ce chiffre va encore augmenter.



## Comment savoir si mon logement est éligible ?

### Rendez-vous sur internet :

[reseaux.orange.fr/comment-avoir-la-fibre](http://reseaux.orange.fr/comment-avoir-la-fibre)  
(si vous n'avez pas internet, un ordinateur est disponible pour le public en mairie)

### Cliquer sur :

« Découvrir si la fibre est arrivée chez vous »

**Ou flashez le code ci-dessous avec votre smartphone :**



Une carte de France s'affiche, tapez Lompret, puis double-cliquez sur votre quartier et les petites maisons blanches encadrées de bleu qui s'affichent). Un bouton « Intéressé par la fibre » vous permet de remplir un formulaire ; Orange vous préviendra par mail dès que votre adresse sera éligible.

# La fibre arrive à Lompret



## Je dois changer de fournisseur d'accès ?

> **Non, pas forcément.** Orange apporte la fibre dans la commune, c'est une chose. Mais dès que votre adresse est éligible à la fibre, c'est vous qui choisissez : Free, Orange, Bouygues, SFR... sont autant de fournisseurs d'accès internet qui se proposeront de vous raccorder à la fibre via une gaine et un petit boîtier intérieur, qui seront reliés au réseau fibre déployé par Orange sur toute la commune.

## Le boîtier sur ma façade, indispensable ?

> **Pas nécessairement :** un boîtier de raccordement extérieur (non-payant) dessert 6 à 8 logements, pas besoin d'en installer un sur chaque façade. Il peut aussi être installé en sous-terrain (c'est la solution privilégiée par Orange lorsqu'elle est techniquement possible, elle ne nécessite aucune autorisation préalable lorsque la voirie est publique).

Quoiqu'il en soit, il faut obligatoirement l'accord du propriétaire de la façade ou du syndic de copropriété (en cas de pose en sous-terrain) si la voie est privée, avant toute installation.



## Combien ça va me coûter ?

> **Le déploiement de la fibre ne coûte rien au consommateur, ni à la commune.** Seuls les frais de raccordement à votre logement sont à payer auprès de votre fournisseur d'accès internet. Les offres commerciales des opérateurs sont variables : gratuites parfois, ou jusque 250 €, renseignez-vous bien avant de faire votre choix ! L'abonnement mensuel se situe généralement dans la même gamme de prix qu'un abonnement ADSL.